

Annexe 2

Thème 3 - Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870.

Les différents régimes politiques sont ici abordés sous l'angle du vote, mais il est aussi possible de partir des figures symboliques de ces régimes pour en comprendre la nature et ici celles de la II^e République.

Objets d'études possibles :

Le sceau de l'Etat institué en 1848



→ Activité possible avec les élèves (compter 1 à 2 séances selon que l'on donne ou pas une partie du travail à la maison):

Réinvestissement du travail d'AP réalisé sur la lecture d'images politiques dans le cadre du thème n°1 : la Révolution et l'Empire

1- Faire identifier aux élèves le document, leur faire chercher ce qu'est un sceau, repérer et déchiffrer la date, leur faire chercher à quoi elle correspond.

2- Nommer les symboles : certains sont déjà connus (cf activité sur la Révolution française), le professeur complètera pour les autres. Faire remarquer que la Femme-Liberté ne porte pas de bonnet phrygien mais une couronne solaire : pourquoi ? Le bonnet phrygien rouge rappelle trop les épisodes sanglants de la Révolution et de la ère République, il y a ici une volonté de montrer l'image d'un régime politique plus pacifique et apaisé.

Voir <http://www.elysee.fr/la-presidence/le-sceau/>

Ces deux premières consignes peuvent être données à faire à la maison.

3- Leur faire repérer l'urne et son inscription : S.U, l'ajout du terme démocratique. Leur faire émettre des hypothèses sur le sens de ces inscriptions.

4- Les vérifier en croisant avec d'autres documents :

Doc 1 : Extrait de la constitution de 1848.

CHAPITRE IV - DU POUVOIR LÉGISLATIF

Article 20. - Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une Assemblée unique.

Article 21. - Le nombre total des représentants du peuple sera de sept cent cinquante, y compris les représentants de l'Algérie et des colonies françaises.

Article 23. - L'élection a pour base la population.

Article 24. - Le suffrage est direct et universel. Le scrutin est secret.

Article 25. - Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt et un ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques.

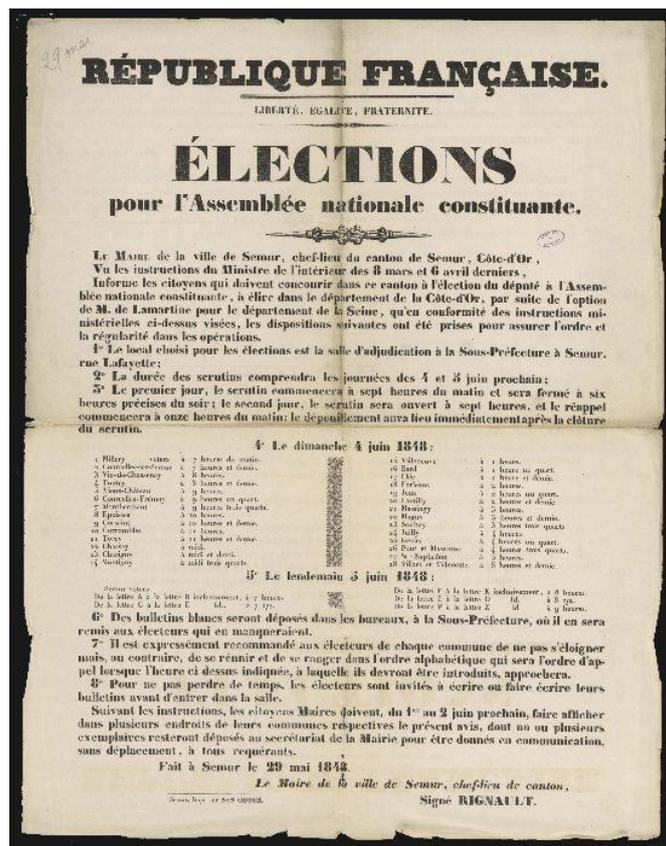
Article 26. - Sont éligibles, sans condition de domicile, tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans.

CHAPITRE V - DU POUVOIR EXÉCUTIF

Article 43 - Le peuple français délègue le Pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République.

Article 45. - Le président de la République est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années.

Article 46. - (...) Le président est nommé, au scrutin secret et à la majorité absolue des votants, par le suffrage direct de tous les électeurs des départements français et de l'Algérie.



Doc 2 : Affiche imprimée sur papier, Archives départementales de la Côte-d'Or, 3 M 251,

« Le suffrage universel fait peur à beaucoup en 1848. Les autorités, contraintes de l'instaurer, l'organisent donc minutieusement. Les élections ont lieu au chef-lieu de canton. Les citoyens de chaque commune sont convoqués à une heure précise pour voter par lettre alphabétique. Souvent ils font la route, après la messe dominicale, en procession, encadrés par le clergé, travaillés par le notable local, qui peut-être un aristocrate, propriétaire foncier influent. (...) En 1848, malgré le suffrage universel, l'électeur reste « guidé » par les notables traditionnels souvent. »

Source : exposition aux archives départementales de la Côte-d'Or

http://www.archinoe.net/console/exposition/exposition_virtuelle.php?id=122&p=01_noir&cp=1&page=1

Consignes :

- Présentez les documents.
- A l'aide des informations tirées de ces documents, rédiger un texte d'une dizaine de lignes minimum expliquant qui vote sous la II^e République, pour élire qui et comment on vote.

NB : pour les élèves plus fragiles, on peut joindre à l'affiche le texte explicatif qui l'accompagne sur le site des archives départementales de la Côte-d'Or (ci-dessus en encadré).

Compétences travaillées :

-se repérer dans le temps : construire des repères historiques

Situer un fait (1848, proclamation du suffrage universel) dans une période donnée (1815 à 1870)

Domaine du socle : 5

- raisonner, justifier

Se poser des questions

Construire des hypothèses

Vérifier ses hypothèses

Domaines du socle : 1 et 2

- S'informer dans le monde numérique

Trouver, sélectionner et exploiter des informations.

Domaines du socle : 1 et 2

- Comprendre un document

Identifier le document

Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs, les classer, les hiérarchiser.

Confronter un document à ce que l'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié.

Utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique.

Domaines du socle : 1 et 2

-Pratiquer différents langages

Ecrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter.

S'approprier et utiliser un lexique spécifique en contexte.

Domaines du socle : 1, 2 et 5

Anne Docteur, Élodie Soubise